

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 28 mars 2025****CONVOCATION**Date : 21 mars 2025  
Affichée le : 21 mars 2025

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33  
Pouvoirs : 6  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
4 avril 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Agnès TELLIER ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
M. Jean-Dominique GILLIS ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME  
M. François RAMPON ..... Pouvoir à M. Alphonse PAGNON  
Mme Sophie ALEXANDRE ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-03-18

**OBJET : TARIFS DE LA SCÈNE ADAMOISE 2025.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 13 décembre 2024, approuvant les tarifs municipaux applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Considérant que suite à une erreur matérielle, le point 5 : Tarifs de la Scène Adamoise n'a pas été inscrit, dans la délibération n°2024-12-05 : Nouveaux tarifs divers 2025. Il apparaît nécessaire d'ajouter ce point comme suit :

**Tarifs de la salle de spectacle La Scène Adamoise :**

	Associations adamoises	Associations extérieures	Autres organisateurs
1 jour	380 €	705 €	1 523 €
2 jours consécutifs	539 €	866 €	2 538 €
3 jours consécutifs	807 €	1 412 €	3 350 €

Forfait 1 technicien régisseur (son, éclairage) : 213 € (6h maximum et 63 € par heure supplémentaire à partir de la 7<sup>ème</sup> heure)

Ménage caution : 510 €

Caution pour la location : 1 550 €

La billetterie et la sécurité sont à la charge de l'organisateur (Agent SSIAP obligatoire).

La Ville se tient à disposition des associations pour proposer des intervenants.

Tarif suivant la nature des spectacles pour la saison 2025-2026 organisés par la Scène adamoise :

A	50€
B	45€
C	40 €
D	35€
E	30 €
F	25 €
G	20 €
H	15 €
I	10 €

Tarif jeunes de 6 à 18 ans et étudiants : - 40 %

Tarif enfants de moins de 6 ans : gratuit

Tarif applicable au personnel communal : tarif réduit – 40%

- Tarif spécifique spectacle enfants :  
Adulte et plus de 14 ans : 10 €  
Enfants jusqu'à 14 ans : 6 €

- Tarifs spécifiques aux écoles :  
Billetterie :  
Écoles adamoises : 4€ / enfant  
Écoles non adamoises : 5,50€ / enfant

Location de la salle :

Écoles adamoises : 1 gratuité /an puis tarif association soit 380€

Écoles non adamoises : tarif associations extérieures soit 705€

- Carte fidélité  
Tarifs : 10€ pour un adulte seul  
15€ pour un couple  
5€ pour un enfant (- 18 ans et étudiants sur présentation d'un justificatif)

Cette carte ouvre le droit à un 5ème spectacle gratuit à chaque détenteur de la carte ainsi qu'à l'accès à la salle de spectacles et au placement 15 mn avant l'ouverture officielle.

Après avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **dit** que les nouveaux tarifs de la Scène Adamoise sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**